Les **perturbateurs endocriniens** sont des substances chimiques qui interfèrent avec le fonctionnement du **système hormonal**. Ils sont **présents** partout autour de nous, dans les **cosmétiques**, les **emballages**, les **jouets** pour enfants et même dans certains **dispositifs médicaux** ! A l'image du Bisphénol A ou des phtalates, ils constituent un **sujet de santé publique émergent**.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de législation européenne spécifique sur les perturbateurs endocriniens. Ces derniers sont abordés diverses dispositions législatives.

Prônant le principe de précaution, ce projet de résolution vise donc à remédier au vide entourant les perturbateurs endocriniens dans la législation de l'UE, que ce soit en matière d'information ou de définition de leurs propriétés, notamment l'effet cocktail.

Plus concrètement, ce projet de résolution:
--- marque l'importance d'une révision complète de la stratégie communautaire sur les perturbateurs endocriniens,
--- demande l'adoption rapide de mesures destinées à renforcer la protection des groupes les plus sensibles (enfants, jeunes, femmes enceintes),
--- appelle la Commission à élaborer des critères horizontaux pour décider quelles substances sont considérées comme perturbateurs endocriniens,
--- souhaite l'ajout de tests d'identification des perturbateurs endocriniens dans la législation européenne sur les produits chimiques,
--- demande que les perturbateurs endocriniens soient traités dans la réglementation REACH comme des substances "extrêmement préoccupantes".

Si elle est adoptée en l'état, cette résolution permettra de guider la Commission européenne dans ses diverses initiatives autour des perturbateurs endocriniens.

En mars 2013, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) doit rendre un avis scientifique sur les risques pour la santé humaine et pour l'environnement associés à la présence éventuelle de perturbateurs endocriniens dans la chaîne alimentaire.

La nouvelle stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens, annoncée pour courant 2013, sera fondée sur les résultats de l'avis de l'EFSA.

Une fois adoptée, cette stratégie sera examinée par le Parlement européen.